



Contribuez au changement !

Devenez candidat(e) avec la CFE-CGC/UNSA !

Mars 2011

Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre entreprise au-delà de vos compétences professionnelles ?
Alors, rejoignez nos listes pour les prochaines élections, qui ont lieu courant 2011.

Quizz : pourquoi être candidat(e) sur les listes CFE-CGC/UNSA ?

Cocher la case à chaque fois que vous êtes d'accord avec la proposition :

Pour travailler en équipe, élargir mon réseau et apprendre

- Travailler dans une bonne équipe est toujours enrichissant et épanouissant.
- Se constituer un cercle de connaissances dans un Groupe si étendu n'est pas toujours facile, mais ce serait bénéfique pour moi comme pour l'entreprise.
- Je suis curieux(se) de mieux comprendre le monde économique et la société d'aujourd'hui.

Pour défendre les salariés dans une logique gagnant / gagnant

- Défendre l'intérêt des personnels, c'est d'abord comprendre le fonctionnement d'une entreprise pour mieux faire valoir les droits des personnels.
- Les efforts de tous méritent d'être récompensés, et les bénéfices doivent être mieux partagés entre le personnel et les actionnaires.
- Il faut faire comprendre aux dirigeants que la motivation et l'accompagnement adapté des personnels, c'est la richesse de demain.

Pour que les droits des personnels soient mieux respectés

- Je ne suis pas sûr(e) que le droit des fonctionnaires, le Code du Travail et les accords d'entreprise soient toujours bien appliqués, et je pense que nous pourrions tous bénéficier d'une meilleure prise en compte de nos droits.
- Je pense que la mise en place de l'Observatoire du Stress et des Mobilités Forcées (www.observatoiredestressft.org), initié par la CFE-CGC/UNSA, a permis de mettre en lumière la nécessité de changer l'organisation du travail pour une meilleure prise en compte de l'humain au sein du Groupe.
- Je trouve qu'il serait juste d'étendre aux fonctionnaires les avantages dont bénéficient les salariés de droit privé, comme le contrat collectif de mutuelle santé - (voir <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/protection-sociale/>), et de faire bénéficier les salariés de droit privé des avantages qu'ont les fonctionnaires, comme le temps partiel à 80% payé 86%.

Pour contribuer à la mise en place d'une ère nouvelle

- Je pense que nous vivons une époque « charnière » dans ce Groupe et dans la société, et je souhaite contribuer à la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement.
- J'ai envie d'agir et d'innover pour le bien commun, en participant à l'un des groupes de travail de la CFE-CGC/UNSA, sur des thèmes tels que rémunération, emploi et évolution professionnelle, bien-être au travail, ou autour des métiers du Groupe (voir www.cfecgc-uns-ft-orange.org/ « Thèmes » et « Métiers »).
- Je pense que mes idées méritent d'être entendues au même titre que celles des dirigeants et des actionnaires, et je souhaite être force de proposition au travers d'associations telles que l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat Salariés - www.adeas-ftgroup.org/) ou l'Observatoire du Stress et des Mobilités Forcées.

Pour des activités sociales et culturelles plus équitables et plus attractives

- 1000 euros par personne en moyenne pour les Activités Sociales et Culturelles (voyages, chèques culture / cadeaux, sorties, prestations d'aide à la famille...) doivent bénéficier à tous les personnels de manière équitable, quels que soient leur âge et leurs centres d'intérêts.
- Je suis convaincu(e) qu'en appliquant le « tableau magique » mis en œuvre par les élus CFE-CGC/UNSA au CE de SCE (Orange Business Services) depuis 2005 (voir <http://www.lemeilleurdesce.com/>), nous pourrions tous bénéficier de vraiment plus d'avantages.

Pour que tous profitent des avantages de l'appartenance à un grand Groupe

- Je regrette que l'appartenance à un grand Groupe se traduise surtout par des contraintes (management par le profit à court terme, hiérarchie lourde, objectifs dictés de manière centralisée...)
- Alors que tous doivent bénéficier des avancées sociales permises par l'appartenance à un grand Groupe je constate que la Direction préfère trop souvent niveler par le bas.

Si vous avez coché au moins une case, ou si vous avez des questions, contactez-nous !

Débutant ou expérimenté, vous pouvez porter la parole de vos collègues. Notre équipe vous apportera le soutien nécessaire selon l'action à laquelle vous souhaitez participer. Les militants locaux bénéficient de l'expérience et de l'appui d'un syndicat qui progresse de manière spectaculaire dans toutes les élections du Groupe France Télécom-Orange. Alors, n'hésitez plus, **rejoignez une équipe qui gagne !**

En savoir plus :



Comment le CE* peut-il infléchir la politique de l'entreprise ?

Le Comité d'Établissement a deux missions principales :

- Interpeler la Direction de l'entreprise, pour représenter et défendre les intérêts des personnels dans le cadre des réorganisations, des décisions relatives à la gestion économique et financière de l'entreprise, à la formation professionnelle, à l'égalité homme/femme, à l'organisation du travail.
Il peut imposer à la Direction de préciser davantage ses projets en refusant de rendre un avis, ou saisir les autorités judiciaires, dont l'Inspection du Travail, si le droit n'est pas respecté dans les procédures de consultation.

- Mettre en place et piloter les activités sociales et culturelles (ASC) pour l'ensemble des personnels de son périmètre CE.

Dans les grands Groupes, il y a un Comité d'Établissement représentant chaque direction opérationnelle. L'ensemble de ces CE désigne un Comité Central (CCUES) auquel l'entreprise doit présenter les sujets concernant tout le personnel et auquel les CE peuvent déléguer tout ou partie des Activités Sociales et Culturelles.

Dans les petites structures, il n'y a en général qu'un seul CE, qui est alors un Comité d'Entreprise.

En quoi le Délégué du Personnel (DP) peut-il améliorer la vie de ses collègues?

Les missions du Délégué du Personnel sont multiples :

- Présenter à la Direction les réclamations individuelles ou collectives concernant l'application de la réglementation du travail (Code du travail, droit des fonctionnaires, convention collective, et accords d'entreprise) sur des questions essentielles telles que les salaires, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels. La Direction de l'entreprise est tenue de répondre par écrit aux questions posées par les Délégués du Personnel lors des réunions mensuelles organisées à cet effet.
- Saisir l'Inspecteur du Travail de tout problème d'application du droit du travail. Les délégués sont les interlocuteurs privilégiés de l'Inspecteur du Travail et peuvent l'accompagner lors de ses visites dans l'entreprise.
- Assister les personnels qui en font la demande lors de leurs entretiens avec l'employeur, et en particulier pour les salariés de droit privé, entretien préalable au licenciement. Il favorise la conciliation entre les deux parties dans le respect du droit et, éventuellement, apporte son témoignage en justice.
- Alerter le CHSCT de toute mise en danger de la sécurité, physique ou psychique, d'une ou plusieurs personnes de son établissement.

Les délégués du personnel sont élus sur des périmètres de proximité qui correspondent à une activité métier clairement identifiée et dans un cadre géographique restreint.



Comment le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) veille-t-il à la santé au travail ?

Élu par le CE et les DP, le CHSCT dispose de pouvoirs étendus pour protéger la santé des travailleurs, veiller à leur sécurité et améliorer les conditions de travail. Parmi ses missions :

- Analyser les conditions de travail et les risques auxquels peuvent être exposés les travailleurs, en lien avec l'activité, le matériel et les locaux professionnels. Vérifier, par des inspections et des enquêtes, le respect des prescriptions législatives et réglementaires et imposer la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées.
- Développer la prévention, et notamment contribuer à la rédaction du document unique de prévention des risques que l'employeur est tenu de réaliser et veiller à son application
- Piloter les enquêtes effectuées suite à des « pétages de plombs », aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles, pour en analyser les causes et les circonstances, avec le concours de la médecine du travail et éventuellement d'experts professionnels, et le recours à l'inspecteur du travail chaque fois que le droit n'est pas respecté.
- En collaboration avec le CE, rendre un avis motivé sur tout projet d'aménagement modifiant de manière importante les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé, tel que les réorganisations d'entités ou les déménagements. Accompagner son avis de recommandations pour l'amélioration ou la révision du projet.

Les périmètres des CHSCT sont définis en fonction de l'entité de rattachement et de la situation géographique des personnels.

Pour en savoir plus et vous porter candidat(e) sur nos listes

vous pouvez contacter vos correspondants CFE-CGC/UNSA,
ou renvoyer directement votre bulletin de candidature (voir au verso).

Vos correspondants CFE-CGC/UNSA

Marie-Hervé Agotioh-Gabaud - 06 37 42 07 62
Hélène Germani - 06 86 58 77 78
Robert Amatu - 06 80 11 23 24
Sébastien Crozier - 06 86 27 32 72

24h/24 et 7J/7 ligne SOS salariés



Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

- nos lettres :
- Comprendre & Agir
 - Épargne & actionariat salariés
- pour vous abonner : secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org
- nos blogs :
- www.telecoms-media-pouvoir.net
 - www.adeas-ftgroup.org



Je souhaite être candidat(e) sur les listes CFE-CGC/UNSA

Après l'avoir entièrement complété, au choix :

- je remets ce bulletin de candidature à un représentant local de la CFE-CGC/UNSA
- je le renvoie par courrier à la CFE-CGC/UNSA - 10/12 rue Saint Amand – 75015 Paris
- je le faxe au 01 40 45 51 57
- je le scanne et le retourne par mail à secretariat@cfecgc-uns-ft-orange.org

Mes coordonnées

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom	
Prénom	
Entreprise	
CE de rattachement	
Adresse 1	
Adresse 2	
Code postal	
Ville	
Téléphone professionnel	
Téléphone mobile	
Adresse mail	
Ma classification	

Ma candidature

Je suis déjà élu(e) et je renouvelle ma candidature

Je suis candidat(e) pour la première fois

en tant que :

	titulaire	suppléant(e)
Délégué(e) du Personnel (DP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élu(e) au Comité d'Établissement (CE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élu(e) au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

J'accepte de figurer sur une liste de candidats parrainée par la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange et de recevoir les informations utiles à cet effet.

Date

Signature

--	--